Acte mis en ligne le : 03/10/2023



## Réglementation et Usages de l'Espace Public

Arrêté n° 10FF0764

Coordination Manifestations Espace Public

Arrêté relatif:
Village Rugby – Marché des Producteurs
Mesures de stationnement
Rue René Siegfried
Dimanche 8 octobre 2023

## **Arrêté**

## La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Route,

Vu les arrêtés en vigueur réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à Nantes,

Vu l'arrêté portant règlement général d'usage et d'occupation des voies à Nantes,

Vu l'arrêté n° 09BB0685 en date du 31 août 2023, relatif au village Rugby – Marché des Producteurs,

Vu l'arrêté métropolitain 09FF0738 en date du 14 septembre 2023, relatif aux mesures de stationnement rue René Siegfried,

Vu la demande formulée par la Direction des Sports de Nantes,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes à partir du 1er janvier 2015,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures modificatives de police rue René Siegfried à l'occasion des changements d'horaires d'ouverture du village rugby Nantes-Métropole,

Sur la proposition du Directeur Général des Services de Nantes Métropole,

## Arrête

Article 1 - Le dimanche 8 octobre 2023, de 17h00 à 19h00, le stationnement, autre que celui des 6 véhicules techniques des producteurs, est interdit :

> rue René Siegfried, sur les 4 emplacements (2 + 2) contigus situés au plus près de la borne d'accès au parc des Chantiers.

Article 2 - Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 3 - Les conducteurs de véhicules sont tenus de se conformer aux prescriptions supplémentaires qui pourraient leur être données par les agents des services de Police.

Article 4 - M. le Directeur Général des Services de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 03 octobre 2023

Pascal BOLO

Le Vice-Président Pour la Présidente